

Votre nouvelle déchetterie est ouverte

Depuis le 5 avril, la nouvelle déchetterie construite par Chartres métropole à Fontenay-sur-Eure (hameau de Chaunay) accueille les usagers, en remplacement de celle de Lucé.

L'agglomération dispose de plusieurs équipements structurants en matière de gestion des déchets. Ces équipements, qui représentent des investissements importants, nous concernent tous car nous sommes tous producteurs de déchets. Chartres métropole dispose ainsi d'un réseau de quatre déchetteries sur son territoire (voir aussi en pages suivantes), dont la dernière en date, à Fontenay-sur-Eure, vous accueille depuis le 5 avril. « *En investissant près de trois millions d'euros pour construire cette nouvelle déchetterie, l'agglomération s'est fixée différents objectifs*, expliquent Annick Lhermitte et Alain Boiret, respectivement vice-présidente de Chartres métropole en charge des déchets et conseiller délégué à la collecte : *améliorer la sécurité des usagers ; mettre en place de nouvelles filières, tout en promouvant la réduction des déchets et l'amélioration du tri et de la valorisation ; réduire le temps d'attente et de dépôt des usagers ; maîtriser le coût d'investissement et enfin améliorer les conditions de travail des personnels.* »

Le résultat répond à tous ces objectifs. Bien intégré dans l'espace (cour basse semi-enterrée, espaces verts comprenant des essences locales...), l'équipement est plus moderne. L'accès y est facile et le fonctionnement optimal. Avec une surface d'exploitation trois fois plus grande qu'à Lucé, la circulation au sein du site est facilitée. Le nombre de bennes destinées aux déchets est aussi plus important : seize à Fontenay-sur-Eure contre sept à Lucé. La sécurité et le confort des usagers ont été privilégiés. Les bennes sont ainsi équipées de garde-corps avec bavettes rabattables :

Faut-il une carte d'accès spécifique pour se rendre dans la nouvelle déchetterie ?

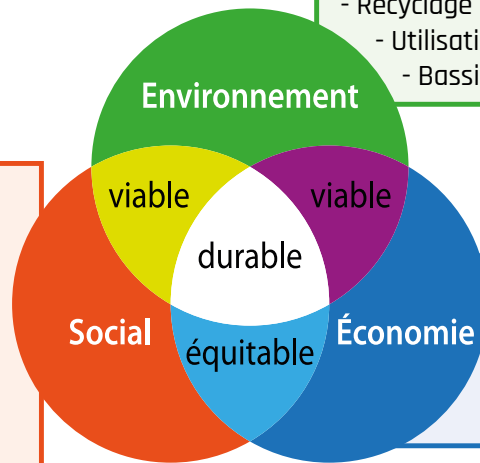
Non, votre carte actuelle est valable dans l'ensemble des déchetteries de Chartres métropole (Fontenay-sur-Eure, Champhol, Dammarie, Saint-Aubin-des-Bois). Si vous n'en avez pas, les agents d'accueil vous la fourniront sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Un projet qui incarne localement le développement durable

Social

- Activités créatrices d'emploi dont certains en insertion (partenariat avec Le Relais et les régies de quartiers : Reconstruire ensemble et les 3R).



Environnement

- Réemploi de certains déchets
- Recyclage et valorisation des déchets déposés,
- Utilisation d'un chauffe-eau solaire,
- Bassin de phyto-épuration des eaux usées ;

Économie

- Investissement de 3 millions d'euros par Chartres métropole dont 250 000€ de travaux.

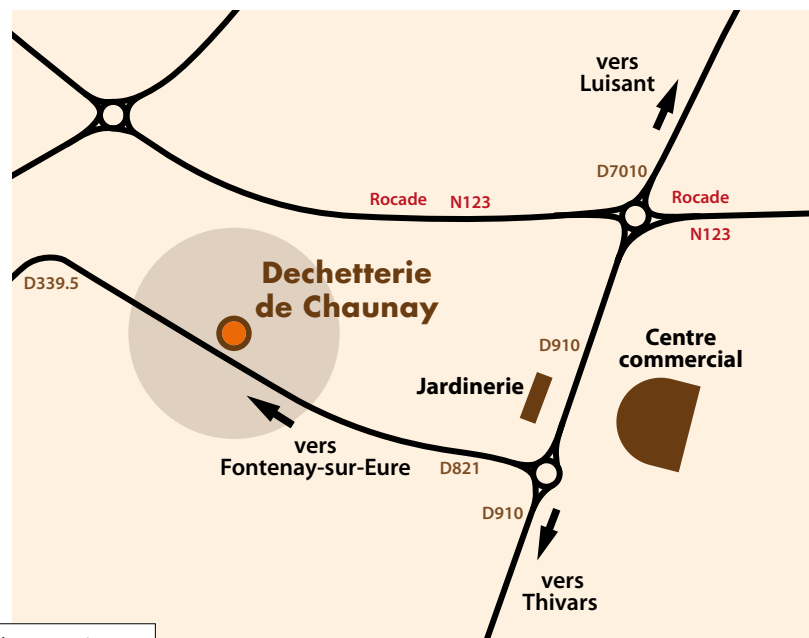
cela signifie moins d'efforts tout en minimisant les risques pour décharger ses déchets. Les quais de déchargement sont à l'abri de la pluie et un système de vidéosurveillance couvre l'ensemble du site.

Le projet illustre l'économie circulaire promue par la loi de transition énergétique d'août 2015 : les déchets des uns, sans être des matières premières, deviennent les ressources des autres. La déchetterie de Lucé a quant à elle fermé définitivement ses portes aux particuliers. Seuls les déchets verts des professionnels continuent à être réceptionnés à la plate-forme de dépôts.



Chiffres clés

- ▶ Zone de chalandise estimée à **60 000** habitants
- ▶ **16** filières de valorisation ou d'élimination mises en place
- ▶ Plus de **55 000** passages attendus par an
- ▶ **3** agents assureront l'accueil des usagers



Déchetteries : les infos pratiques

Chartres métropole dispose de quatre déchetteries, situées à Fontenay-sur-Eure (hameau de Chaunay) Champhol, Dammarie et Saint-Aubin-des-Bois. Quels déchets peut-on y déposer ? Quels sont les déchets refusés ? Quels sont les jours et horaires d'ouverture ? Éléments de réponse.

Déchets acceptés dans les quatre déchetteries



BOIS



DÉCHETS VÉGÉTAUX



MOBILIER



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



CARTONS



GRAVATS



LAMPES

PEINTURES ET
PRODUITS CHIMIQUES

PILES ET BATTERIES



HUILES DE VIDANGE

APPAREILS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES

VERRES

EMBALLAGES
MÉNAGERS
ET PAPIERS

Une benne mobilier uniquement à Fontenay-sur-Eure et Dammarie



MOBILIER

Vous pouvez déposer dans les déchetteries de Chaunay et Dammarie vos meubles qui seront ensuite recyclés dans les filières appropriées (bois, métaux, mousses...).

Plus d'infos sur www.eco-mobilier.fr/

Pensez-y : certains distributeurs reprennent votre mobilier usagé dans le cadre de l'achat d'un matériel neuf.

Trois filières spécifiques uniquement à Fontenay-sur-Eure

• Le réemploi des vélos et du petit mobilier

Un local du réemploi vous permet de déposer vos vélos et le petit mobilier en bon état. Collectés par les régies de quartier, ils seront nettoyés, réparés et serviront à d'autres personnes.

Peuvent avoir une seconde vie

LES CYCLES

LES BICYCLETTES

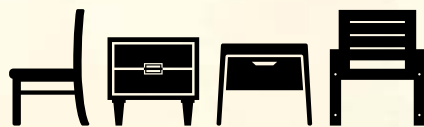
LES REMORQUES À VÉLO



femme, homme, enfant
complètes ou incomplètes



LE PETIT MOBILIER EN BON ÉTAT



Le mobilier démonté, cassé ou avec des pièces manquantes n'est pas accepté. Pour être valorisé, il doit être déposé dans la benne dédiée, située au niveau des quais.

• Le textile et les chaussures

TEXTILES
CHAUSSURES

Deux bornes sont dédiées au textile, linge de maison et chaussures. En partenariat avec l'association le Relais, des personnes en insertion collectent et trient les textiles afin qu'ils soient réemployés (vente en friperies ou à l'export) ou recyclés en isolant ou en chiffons.

<http://www.lerelais.org/>

• Les pneus

PNEUMATIQUES
VL

Propres et sans jantes, ils sont repris dans la limite de deux par semaine. Ils sont par la suite valorisés par l'éco-organisme Aliapur.

Déchets refusés dans les quatre déchetteries



AMIANTE

PIÈCES
MÉCANIQUESBOUTEILLES DE GAZ
ET EXPLOSIFS

EXTINCTEURS



MÉDICAMENTS

DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES
INFECTIEUXORDURES
MÉNAGÈRES

Horaires d'ouvertures des déchetteries

Fontenay-sur-Eure : D821 (Chaunay)

LUNDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
MARDI : Fermé
MERCREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
JEUDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
VENDREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
SAMEDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
DIMANCHE : 9h - 12 h

Fermé les jours fériés

Champhol : rue Fontaine-Bouillant

LUNDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
MARDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
MERCREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
JEUDI : Fermé
VENDREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
SAMEDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
DIMANCHE : 9h - 12 h

Fermé les jours fériés

Dammarie : D131 Le Bois-de-Mivoye

LUNDI : Fermé
MARDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
MERCREDI : 14h - 18h
JEUDI : Fermé
VENDREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
SAMEDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
DIMANCHE : 9h - 12 h

Fermé les jours fériés

Saint-Aubin-des-Bois : Lieu dit « Le Petit Chêne »

LUNDI : 14h - 18h
MARDI : Fermé
MERCREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
JEUDI : Fermé
VENDREDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
SAMEDI : 9h - 12 h / 14h - 18h
DIMANCHE : 9h - 12 h

Fermé les jours fériés

Accédez aux quatre déchetteries avec votre carte

Votre carte vous donne accès aux quatre déchetteries de Chartres métropole, dont la nouvelle ouverte à Fontenay-sur-Eure. Si vous ne possédez pas de carte, les agents d'accueil vous la fourniront directement en déchetterie. Si vous êtes un particulier, vous devez présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Pour les entreprises, un extrait de Kbis est nécessaire.

N°Vert 0 800 22 20 36

Appel gratuit d'un poste fixe

NB : le dernier accès à la déchetterie s'effectue 15 minutes avant la fermeture.

La dotation en sacs s'achève le 6 mai



Les habitants des communes concernées (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Champhol, Le Coudray, Morancez, Barjouville) peuvent se déplacer jusqu'au 6 mai sur le point de distribution de leur choix pour récupérer leurs sacs 2017. Passé cette date, il faudra attendre l'année prochaine.

Planning de distribution des sacs poubelle 2017

Communes	Date	Lieu	Adresse
LUISANT	18 avril (à partir de 13h30) au 22 avril	Préau de l'école Charlemagne	1, avenue de la République
BARJOUVILLE	24 et 26 avril	Salle communale	Rue Jean-Moulin
MORANCEZ	27 avril (à partir de 13h30) au 29 avril	Marché couvert	Rue de Chavannes
LUCÉ	2 mai (à partir de 13h30) au 6 mai	Ancien Centre communal d'action sociale	10, rue de Bruxelles

LUNDI : 13h30 à 18h30	MERCREDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h30	VENDREDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h30
MARDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h30	JEUDI : 9h à 12h et 13h30 à 18h30	SAMEDI : 9h à 12h

Avez-vous votre composteur ?

La vente de composteurs à prix préférentiel aux habitants des 46 communes de Chartres métropole se poursuit. Pour acquérir le vôtre, trois solutions s'offrent à vous :

• Les réunions publiques ouvertes à tous

- **Vendredi 28 avril à 19 h** : Espace Gérard Philippe - rue de la Vielle Eglise au **COUDRAY**.
- **Jedi 4 mai à 19 h** : salle des fêtes - place de l'Eglise à **SAINT-GEORGES-SUR-EURE**.
- **Mercredi 31 mai à 19 h** : maison pour tous des Comtesses - 1, rue Georges-Pompidou à **CHARTRES**.
- **Jedi 15 juin à 19 h** : salle polyvalente de Bonville - 7 bis, rue de la Mairie à **GELLAINVILLE**.
- **Mardi 20 juin à 19h** : Salle des Champs-Brizards, rue de la Cité à **CHAMPHOL**.



• Les permanences de vente ouvertes à tous

- **Mercredi 3 mai de 14 à 18 h** : Espace Denise-Egasse - 1, rue Pasteur à **SOURS**.
- **Mercredi 14 juin de 14 à 18 h** : préau de la Mairie - 2, place de l'église à **DAMMARIE**.

• La livraison à domicile

Il vous suffit de découper le bon de commande en page 17 du *Votre Agglo* du mois dernier ou de le télécharger sur le site www.chartres-metropole.fr puis de le renvoyer avec votre règlement (informations complètes et tarifs sur le bon de commande).

N° Vert 0 800 22 20 36
Appel gratuit d'un poste fixe



Pratique et écologique : le gobelet réutilisable

La belle saison est de retour ! De nombreux événements festifs, culturels et sportifs vont animer les communes de l'agglomération. Réduisez la production de déchets lors de vos manifestations en adoptant le gobelet réutilisable !

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets, Chartres métropole soutient l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations se déroulant dans l'agglomération (en remplacement des gobelets à usage unique). Selon certaines conditions (mise en place d'une consigne à la buvette, réutilisation...), vous pourrez disposer gracieusement d'un stock de 50 à 500 gobelets.

Vous êtes organisateur d'un événement que vous souhaitez éco-responsable ? Téléchargez alors la convention disponible sur le site internet de Chartres métropole ou contactez le numéro vert Infos déchets (0800 22 20 36) pour plus d'informations.



VOUS FOURNIT GRATUITEMENT*
5 AMPOULES LED
D'UNE VALEUR DE 50€



**RENDEZ-VOUS
LE 27 MAI 2017 !**

* kit gratuit sous conditions de ressources

Réduisez votre facture d'électricité à l'aide d'ampoules LED gratuites

670 millions de lampes à combustibles sont utilisées dans le monde, ce qui représente 74 millions de tonnes d'émissions de carbone par an. Si toutes ces lumières passaient à la technologie LED, la consommation mondiale d'électricité baisserait de moitié.

12 % du montant de votre facture d'électricité est dû à l'éclairage de votre logement. Grâce à la technologie LED, la part d'électricité à payer pour l'éclairage est abaissée à 3 %. Les ampoules LED consomment en moyenne 80 % de moins que les

ampoules classiques. Elles respectent par ailleurs l'environnement et la santé, ne contenant pas de gaz polluant ni de mercure, et ne produisant pas d'ultras violets, nocifs à hautes doses.

Les ampoules LED gratuites, ça vous dit ? Pour savoir si vous êtes éligible à ce dispositif, munissez-vous de votre avis d'imposition. Si votre revenu fiscal de référence est inférieur au tableau suivant, vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne **avant le vendredi 12 mai 2017**, sur la plateforme internet suivante : www.sonergia-distrib.fr/chartresmetropole.

Une fois inscrit, rendez-vous le **samedi 27 mai de 10 h à 18 h** au Village du Développement Durable de Chartres, installé au parc des bords de l'Eure à Chartres (rue du Faubourg la Grappe). L'Espace Info Energie d'Eure-et-Loir et Chartres métropole vous remettront un kit contenant 5 ampoules LED (gros culot E27, équivalent 60W, durée de vie moyenne de 20 000 h).

Nombre de personnes dans le ménage					
1	2	3	4	5	Par pers. en plus
Si le revenu fiscal de référence du ménage est inférieur ou égal à...					
18 342 €	26 826 €	32 260 €	37 690 €	43 141 €	+ 5 434 €



L'Eco-geste du mois : le désembouage de vos radiateurs

Le désembouage consiste à éliminer les boues qui se sont formées et accumulées sous l'effet de la dégradation et de la corrosion des métaux de votre installation par l'eau dans la chaudière, les radiateurs ou dans les circuits des planchers chauffants.

Procéder à un désembouage au moins tous les 5 ans permet d'éliminer les bruits dans votre installation de chauffage, d'éviter des pannes éventuelles, d'améliorer la longévité des appareils et de faire fonctionner votre chauffage à 100 % de son rendement. La montée en chauffe de vos radiateurs sera plus rapide et mieux répartie.

